

LA VIE DE LA COMMUNE

AGENDA

2 et 3 mars : Spectacle CC2SO
6, 7 et 8 mars : Hauts de France propres

10 mars : Cinéma « *Le meilleur reste à venir* » à 20h

15 et 22 mars : Elections municipales

21 mars : Fête de la Bière par Anim' Lœuilly

5 avril : Réderie par Conty Lœuilly SC

11 avril : Chasse aux œufs par Coup d'Pouce

12 avril : Chasse aux œufs par Tilloysirs

14 avril : Cinéma « *Bayala* » à 15h et « *L'appel de la forêt* » à 20h

Photo mystère

Où suis-je sur le territoire d'Ô-de-Selle?



Ô PRATIQUE

Horaires Mairie :

11h-12h et 16h30-18h
Tel: 03.22.38.15.90
contact@odeselle.fr



Horaires Agence postale :

9h-12h et 16h30-18h

Horaires Déchetterie :

(03.22.38.95.65)

- lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- samedi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

IPNS

Elections Municipales

Les 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales. La création d'Ô-de-Selle, commune nouvelle de plus de 1000 habitants, a engendré une modification du mode de scrutin. Cette année, vous aurez à élire une liste de 19 conseillers municipaux. Au sein de celle-ci, qui se doit d'être paritaire (alternance femme/homme ou l'inverse), seront également identifiés les élus qui siégeront au conseil communautaire (CC2SO).

Pour être valide, le bulletin de vote ne devra en aucun cas être modifié (pas d'ajout, ni de rature ou autre élément distinctif).



Chaque habitant votera dans sa commune historique de 8h00 à 18h00, heure du dépouillement.

Pour voter, il faudra justifier de son identité :

- soit à l'aide de la carte électorale utilisée lors des dernières élections (européennes) ou de celle établie dans les semaines précédentes les élections pour les nouveaux inscrits;
- soit avec une pièce d'identité.

Rentrée scolaire 2020-2021

Les inscriptions auront lieu du 02 mars 2020 au 10 avril 2020.

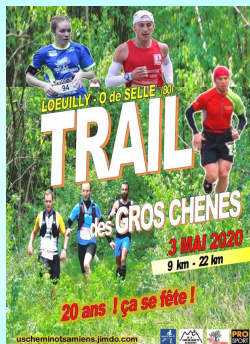
Les dossiers seront à retirer et à remettre soit à la mairie, soit au sein de l'accueil périscolaire ou encore au siège de la CC2SO.

Pêche à Lœuilly

Un petit rappel concernant les cartes de pêche, elles sont toujours en vente à la mairie ainsi qu'au café tabac du village et au camping (pendant l'ouverture). Elles sont obligatoires pour pêcher dans les étangs sous peine de verbalisation. Nous vous rappelons ainsi que la garde pêche effectue des contrôles réguliers.

Plus de renseignements en mairie.

Activités sportives



N°5

Février-Avril 2020

Le journal de Ô-de-Selle



Concours fleuri

Lors de la cérémonie des vœux du Maire, le samedi 4 janvier 2020, ont été récompensés les vainqueurs du concours fleuri. De part leur temps passé et l'embellissement de leurs propriétés, ces administrés de la commune Ô-de-Selle concourent à la beauté de notre bourg.

Voici le récapitulatif des gagnants :

Catégorie Jardins :

Mr et Mme Claude DUBOIS
14 rue du Général Leclerc- Tilloy
Mr et Mme Jackie SIMIER
8 route de Fossemant – Neuville
Mr et Mme SANGUIN
10 rue du Pré de l'Auge – Lœuilly

Catégorie Facades :

Mr et Mme Germain TRAAS
7 rue d'En Bas – Tilloy
Mme Maryse Gambard
6 rue Noé Brassart – Neuville
Mr et Mme SIECOVIC
39 rue de la Fontaine – Lœuilly



Le mot du Maire

L'année 2020 s'est mal engagée pour notre collectivité avec le décès des époux de deux de nos agents administratifs à une semaine d'intervalle. Le conseil municipal et moi-même nous associons à leur peine, et leur présentons à nouveau nos condoléances.

Ces tristes évènements ont bien entendu un impact sur le fonctionnement de notre administration malgré l'arrivée d'un nouvel agent en la personne d'Audray LIEBE, qui assure les fonctions d'agent d'accueil et responsable de l'agence postale communale depuis le 2 décembre dernier. Je tiens à vous présenter mes excuses pour les gênes et retards que pourrions vous occasionner ce dysfonctionnement. D'autant que Nathalie WEPPE, précédemment secrétaire de la mairie de Neuville-lès-Lœuilly, a demandé sa mutation à compter de ce 15 février pour retrouver une collectivité de plus petite taille. Les permanences en mairie de Neuville ne seront donc temporairement plus assurées dans l'attente d'une solution convenable pour tous.

A cette occasion, je remercie les élus pour leur soutien et leur travail et le personnel communal pour son implication.

Je souhaite aussi saluer le travail, car souvent s'en est un, de tous les dirigeants et membres d'associations qui animent notre village.

Ce numéro du JDO revient sur des sujets évoqués lors de la cérémonie des vœux et pour lesquels vous trouverez ici des informations complémentaires.

Je vous en souhaite une agréable lecture.

Votre Maire, Valérie MOUTON

Bien gérer ses déchets : acte citoyen pour notre avenir !

La gestion des déchets est tributaire d'une législation de plus en plus dure et TRINOVAL doit s'adapter tout en maintenant le service et les coûts. Une série de mesures ont été prises pour les maîtriser : mise en place de colonnes d'apport volontaire pour le papier, des collectes optimisées et refus des bacs lorsque leur contenu est mal trié.

En revanche, les charges de carburant augmentent ainsi que les taxes indirectes. Parallèlement, les recettes de revente de matériaux triés diminuent. Malgré tout, le budget de TRINOVAL pour 2020 a été voté sans augmentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Bien que souvent critiquée, la REOM de notre collectivité est pourtant dans la moyenne nationale basse. Son montant est transparent contrairement à la taxe que certaines collectivités prélèvent sur les impôts locaux (TEOM) et dont le montant est calculé sur la base locative des logements (profondément injuste).

La redevance est maintenue également parce que vous triez bien et que beaucoup font attention à leur production de déchets.

Cependant, une charge, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) alourdit de plus en plus cette redevance. Elle est calculée en fonction du tonnage des bacs noirs et des bennes de tout venant des déchetteries qui sont destinées à être enfouies. Pour chaque tonne enfouie, TRINOVAL paie 18€ de TGAP en 2020. Chaque année, la TGAP est appelée à augmenter et de plus en plus fortement dans les années à venir. Elle passera à 30€ en 2021, 40€ en 2022 pour atteindre 65€ en 2025. Ce qui provoquera obligatoirement une répercussion sur notre redevance et ceci dès l'an prochain. Il faudra certainement passer à la redevance incitative, favorisant ceux qui jettent moins.

Ceci nous contraint à réfléchir sur notre production de déchets. Plus on jette dans le bac noir, plus on paie. C'est le principe du pollueur payeur. Des solutions existent : composter, avoir de la volaille, éviter le gaspillage, choisir du réutilisable, donner, échanger, réparer... Revenir au bon sens de nos anciens !

En conclusion, pas d'augmentation en 2020, mais les déchets coûtent chers et de plus en plus chers. Alors trions de mieux en mieux et réduisons les déchets !



Travaux

Cette année fut riche en travaux : réfection de la toiture de l'église de Neuville ; passage en LED des lanternes d'éclairage public et mise aux normes des armoires à Tilloy ; réhabilitation de la salle Fayeulle de Lœuilly. Les procédures de reprise de concessions du cimetière de Lœuilly, ainsi que la réfection de l'ancienne mairie de Tilloy ont été achevées.



Des travaux programmés d'aménagement de bureaux à l'étage de la mairie de Lœuilly sont en cours, tout comme une convention pour

réaliser des aménagements de sécurité route de Fossemanant à Neuville. D'autres travaux prévus verront le jour au printemps : à Neuville, une réfection concernant les stationnements et l'aménagement à hauteur de la traversée de la coulée verte est en cours et la signalétique à destination du cimetière sera installée. A Tilloy, des travaux sont à envisager sur le réservoir d'eau.

Nettoie/m/Déneigement voirie

En période de neige ou de verglas, un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Pour prévenir les risques de glissade et de chute, une réglementation existe concernant l'entretien des trottoirs. Le déneigement des voies départementales est assuré par les services du Conseil départemental. Ensuite, un arrêté municipal vous rappelle que le déneigement du trottoir et caniveau devant votre habitation relève de votre responsabilité ainsi que jusque la moitié de la route. Nos agents, quand à eux, se chargent des voies communales avec la collaboration des agriculteurs. La participation active de ces derniers nous rappelle l'importance de rester solidaire et patient face à ces événements climatiques.



Rongeurs

Les rats sont attirés par la nourriture, les déchets et les détritus. Ils sont présents aux endroits favorables à leur prolifération : Présence de nourriture, présence d'eau et sols meubles.

Ils causent d'importantes dégradations matérielles et leur appétence pour ronger les fils électriques serait responsable d'environ 20% des incendies.

Quelques recommandations pour ne pas les attirer : Si vous ne piègez pas, ni n'administrez de poison, il est important de suivre ces quelques conseils afin d'éviter leur prolifération :

- Ranger les produits alimentaires à l'abri.
- Ne déposer ni nourritures ni d'encombrants dans les espaces verts ou dans la rue.
- Mettre les ordures ménagères dans des sacs hermétiques pour les déposer dans un conteneur prévu à cet effet.
- Retirez la nourriture des animaux domestiques avant d'aller vous coucher.
- Évitez le désordre : une maison et un jardin bien rangé et soigné offrent moins de cachettes aux rats.
- Utiliser un composteur fermé de préférence.



RAPPEL : la **vitamine K** contenue dans les légumes feuilles (épinards, salades vertes), les différents choux, les huiles de soja et de colza - les autres légumes, huiles et fruits en moindre mesure - est un antidote aux produits raticides. Ils sont donc à éviter pour améliorer l'action de ces produits.

Centre de secours et pompiers

L'été dernier, un incendie ravageait des terres agricoles à hauteur de Tilloy. Nous avons même craint pour certaines habitations. Les sapeurs-pompiers mis à mal sur l'ensemble du département par ces incendies dus à la canicule ont fait ce qu'il leur était possible de faire devant cette situation exceptionnelle.

Malheureusement, le SDISS de la somme a mis en place une politique d'intervention qui risque de nous impacter de la même manière. Les temps d'intervention sont devenus très longs : en moyenne 35 à 40 mn pour tout le contynois.

Ce qui prouve les disfonctionnements des secours dans notre secteur, alors que la redevance versée au SDISS en 2020 s'élèvera pour Ô-de-Selle à 30 358€, soit 24,54€ par habitant. A ce tarif, la couverture en moyen de secours se doit d'être assurée.

Ce constat nous conduit à évoquer le sujet du centre de secours de Conty. Un projet de construction d'une nouvelle caserne est en cours. Les règles de financement ayant changées pour le département de la Somme, la ville de Conty doit participer à hauteur de 30% du montant du projet. Mr le Maire de Conty a donc sollicité les communes dépendant du cercle d'intervention des sapeurs-pompiers de Conty.

Le conseil municipal de la commune Ô-de-Selle a émis, par délibération du 13 septembre dernier, un avis favorable à ce projet. En revanche, il est dans l'attente de plus de précisions concernant le montage de l'opération et les moyens qui seront attribués par le SDISS à ce centre de secours.

Il s'agit pour nous de défendre les moyens de secours mis à disposition des sapeurs-pompiers tant professionnels que volontaires, qui rappelons-le, ont une autre profession et prennent sur leur temps libre pour aider leurs prochains. C'est la raison pour laquelle il arrive que les effectifs soient insuffisants. En revanche, en responsables d'argent public, il nous semble indispensable d'avoir en notre possession des éléments de décision fiables et justifiés, puisqu'il nous est demandé de financer à hauteur de plus de 45€ par habitant ce projet, soit plus de 51 000€, sans compter la population de Neuville qui ne fait pas partie du premier cercle d'intervention - ce qui est en soit, une aberration, puisque nous sommes une même commune. (56 700€ avec les neuvilleois).

